



Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 55
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 70
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 42/19

Objet

Exonération du versement transport

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-
COUTENET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasepa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, J.B Gagnoux, S. Hédin, E. Schlegel, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de transport, a instauré par délibération n°GD15/09 du 25 mars 2009, un versement transport pour lui permettre de financer son réseau de transport. Tous les organismes possédant plus de 11 salariés installés sur son territoire y sont assujettis.

Toutefois, l'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que certaines associations puissent bénéficier d'une exonération du versement transport, à condition que l'association respecte trois critères cumulatifs :

- Etre reconnue d'utilité publique
- Etre à but non lucratif
- Dont l'activité est à caractère social

Trois associations qui en ont fait la demande répondent à ces critères :

Demandeur	Site exonéré	N°SIRET
La Maison des Orphelins	27, rue Pasteur - Dole	778 382 382 00019
La Fondation Saint-Charles	EHPAD Saint-Joseph, 3, av. Jacques Duhamel - Dole	803 850 080 00091
Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura (ASEAJ)	188, rue Pablo Picasso - Dole	778 396 655 00053

L'exonération de l'ASEAJ prendra effet à compter du 1^{er} mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'exonération du versement transport des trois associations citées ci-dessus.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- Associations concernées

